



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question au Gouvernement n° 2635

Texte de la question

POLITIQUE DU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Bouillonec.

M. Jean-Yves Le Bouillonec. Après François Hollande et Manuel Valls, je poserai ma question à M. le Premier ministre, en espérant qu'un membre du Gouvernement acceptera de se dévouer pour y répondre. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

En condamnant les travailleurs à la précarité (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), les contrats " nouvelles embauches " et " première embauche " ont mis à nu les principes de votre politique en matière d'emploi.

M. Richard Mallié. Nous ne sommes plus au XIXe siècle !

M. Jean-Yves Le Bouillonec. Pour vous, l'intégration professionnelle de nos concitoyens passe par l'incertitude du lendemain et par la réduction de leurs droits. Les mêmes principes, hélas ! sont sournoisement à l'oeuvre dans votre politique du logement. Depuis quatre ans, une série de mesures techniques a porté des coups sévères aux droits de six millions de locataires qui touchent les aides personnelles au logement : évaluation forfaitaire pour les jeunes, suppression du mois de rappel pour les chômeurs, exclusion de 200 000 locataires du bénéfice des aides au logement, et la liste n'est pas close.

L'effet de ces attaques ciblées a été aggravé par la diminution globale des crédits affectés au logement et aux aides au logement. Depuis quatre ans, celles-ci n'ont jamais été revalorisées à la mesure de l'augmentation réelle des loyers. Le pouvoir d'achat des ménages qui en bénéficient a ainsi chuté de 10 % depuis l'arrivée au pouvoir de votre majorité.

Le résultat en est que, depuis quatre ans, les ménages modestes consacrent une part toujours plus grande de leurs faibles ressources au paiement de leur loyer, ce qui les contraint à sacrifier des dépenses essentielles, à vivre dans des logements surpeuplés, ou, dans les cas les plus graves, à risquer l'expulsion.

À la précarité de l'emploi, vous ajoutez donc celle du logement. Dans tous les domaines, la machine à exclure du libéralisme fonctionne à plein régime.

Mais les Français vous opposent massivement un refus : dans leur travail comme dans leur logement, ils ne veulent pas vivre à l'essai. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Jean-Yves Le Bouillonec. De votre refus, monsieur le Premier ministre, de retirer le CPE, ...

M. le président. Posez votre question, s'il vous plaît.

M. Jean-Yves Le Bouillonec. ...faut-il conclure que la précarisation des conditions de vie de nos concitoyens constitue votre seul projet de société ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame Robin-Rodrigo, laissez M. Borloo s'exprimer.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Retirez le CPE !

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur le député, je ne saurais assez vous remercier : je cherchais l'occasion de faire à la représentation nationale deux annonces. Je

l'attendais d'une question de l'UMP, et c'est la vôtre qui me la donne : n'est-ce pas formidable ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous retirez le CPE ?

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Premièrement, ces douze derniers mois ont vu 414 000 mises en chantier de logements : le chiffre est tombé ce matin. C'est le nombre de mises en chantier le plus élevé de ces vingt-huit dernières années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Michel Lefait. Ce ne sont pas des logements sociaux !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Elles n'étaient que 277 000 quand vous êtes partis ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Kucheida. Pipeau !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Mieux : en ce qui concerne le logement social, elles dépassaient légèrement les 40 000 ; nous en sommes à un peu plus de 80 000 !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bien !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Ce n'est certes pas encore suffisant pour résoudre la crise du logement, mais vous auriez pu au moins avoir la décence de ne pas évoquer ce problème ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Où sont-ils, ces logements sociaux ?

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Manuel Valls parlait tout à l'heure de ségrégation sociale. C'est vrai, il y a une ségrégation territoriale : c'est la raison pour laquelle nous avons lancé un programme national de rénovation urbaine, doté dans un premier temps de vingt milliards d'euros. Nous porterons, avec tous les partenaires, ces crédits à trente milliards. Nous pourrons ainsi changer enfin ces quartiers !

Ce matin même - et c'est la seconde bonne nouvelle - le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement vient de confirmer que le programme de l'Agence de rénovation urbaine bénéficiera d'un financement complémentaire de 500 millions d'euros. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2635

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mars 2006